

Art. 11 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 16 août 2018.

Le ministre de l'éducation

Hatem Ben Salem

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Slim Khalbous

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2018, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur principal émérite du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique session 2018.

Le ministre de l'éducation,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret-loi n° 2011- 89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-2015 du 19 octobre 1998, portant statut particulier du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2016-116 du 26 janvier 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 16 août 2018, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur principal émérite du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique session 2018.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 31 octobre 2018 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de professeur principal émérite du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique et ce dans la limite de deux mille neuf cents (2900) postes.

Art. 2 - Est fixé le 6 octobre 2018 le dernier délai du dépôt des dossiers de candidatures par voie hiérarchique.

Art. 3 - La liste des candidatures à distance sera close le 29 septembre 2018.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 16 août 2018.

Le ministre de l'éducation

Hatem Ben Salem

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

Décret gouvernemental n° 2018-731 du 16 août 2018, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation du projet de management de la qualité et l'accompagnement de l'accréditation de deux laboratoires d'analyse à l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 94-70 du 20 juin 1994, portant institution d'un système national d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2005-92 du 3 octobre 2005 et notamment son article 8 (nouveau),

Vu le décret n° 91-104 du 21 janvier 1991, portant organisation et attributions de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret n° 2010-1318 du 3 mai 2010,

Vu le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996, fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration, réalisation et suivi,

Vu le décret n° 96-1236 du 6 juillet 1996, portant création des unités de gestion par objectifs,

Vu le décret n° 2000-1935 du 29 août 2000, portant organisation de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant organisation du ministère de l'agriculture, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n° 2011-1560 du 5 septembre 2011,

Vu le décret n° 2006-1210 du 24 avril 2006, portant organisation administrative et financière du conseil national d'accréditation et fixant les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-286 du 1^{er} mars 2016, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour de la réalisation du projet de management de la qualité et l'accompagnement de l'accréditation de deux laboratoires d'analyse à l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Il est créé à l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie une unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation du projet de management de la qualité et l'accompagnement de l'accréditation des deux laboratoires d'analyse suivants :

- laboratoire d'analyse des biotoxines au centre régional de recherche de Sfax relevant de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie,

- laboratoire d'analyse de microbiologie alimentaire à l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie.

Elle est placée sous l'autorité de tutelle du président de l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole.

Art. 2 - Les missions de l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation du projet de management de la qualité et d'accompagnement de l'accréditation des deux laboratoires prévus par les dispositions de l'article premier du présent décret gouvernemental consistent à continuer ce qui suit :

- la mise en place et suivi de l'application du système de management général de la qualité des deux laboratoires d'analyses,

- la mise en place et suivi de l'application du système de management spécifique de la qualité des deux laboratoires d'analyses.

- la planification et réalisation d'audits internes,

- la gestion des équipements,

- le contrôle métrologique des équipements,

- la participation aux essais d'aptitude organisés par les laboratoires de référence.

- la gestion de la formation du personnel comme suit :

• La formation d'auditeurs qualité.

• La formation technique.

• La formation en management de la qualité.

• La formation en métrologie.

Art. 3 - La durée de la réalisation du projet de management de la qualité et accompagnement des deux laboratoires d'analyse prévus par les dispositions de l'article premier du présent décret gouvernemental est fixée à deux ans à compter de la date d'achèvement de la période fixée dans le décret gouvernemental n° 2016-286 du 1^{er} mars 2016.

Art. 4 - Les résultats du projet sont évalués conformément aux critères suivants :

- la réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle des laboratoires,
- la mise en œuvre et l'approbation du plan d'action pour l'accréditation,
- l'établissement et l'application du système de management de la qualité,
- l'approbation de l'audit à blanc,
- la réception des demandes d'accréditation des laboratoires par le conseil national d'accréditation,
- l'obtention du certificat d'accréditation.

Art. 5 - L'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de management de la qualité et l'accompagnement de l'accréditation des deux laboratoires d'analyses prévus par les dispositions de l'article premier du présent décret gouvernemental comprend les emplois fonctionnels suivants :

- le chef de l'unité chargé du contrôle et de suivi de la réalisation des composantes du projet, ayant emploi, et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale,
- un chef de service chargé de l'accompagnement de l'accréditation du laboratoire d'analyse de la microbiologie alimentaire, ayant emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale,
- un chef de service chargé de l'accompagnement de l'accréditation du laboratoire d'analyses biotoxines, ayant emploi et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Art. 6 - Est créée une commission au sein du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche présidée par le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche ou son représentant, chargée du suivi et de l'évaluation des missions attribuées à l'unité de gestion par objectifs conformément aux critères fixés à l'article 4 du présent décret gouvernemental. Les membres de la commission sont désignés par arrêté du chef du gouvernement sur proposition du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Le président de la commission peut faire appel à toute personne dont l'avis est jugé utile pour assister aux réunions de la commission avec avis consultatif.

La commission se réunit sur convocation de son président et chaque fois que la nécessité l'exige. Elle ne peut délibérer valablement qu'en présence de la moitié au moins de ses membres.

Les décisions de la commission sont prises à la majorité des voix de ses membres présents et en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

L'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles assure les fonctions du secrétariat de la commission.

Art. 7 - Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche soumet un rapport annuel au chef du gouvernement sur l'activité de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation de management de la qualité et l'accompagnement de l'accréditation de deux laboratoires d'analyse prévus par les dispositions de l'article premier du présent décret gouvernemental conformément aux dispositions de l'articles 5 du décret n° 96-1236 du 6 juillet 1996 susvisé.

Art. 8 - Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 août 2018.

Le Chef du Gouvernement
Youssef Chahed

Pour Contreseing
Le ministre des finances

**Mouhamed Ridha
Chalghoum**

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*
Samir Attaieb

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2018, portant changement de la vocation d'une parcelle de terre classée en autres zones agricoles au gouvernorat de Kasserine.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-87 du 11 novembre 1983, relative à la protection des terres agricoles, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n° 2016-67 du 15 août 2016,